

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CASIS
- REUNION DU 20 JUILLET 2022 – 12H

Le **20 juillet 2022 à 12 heures**, les membres du **Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours la Guadeloupe** se sont réunis en salle plénière à la Direction du SDIS sise 10 rue Georges Biras, Parc de la Providence - Dothémare, Les Abymes, et simultanément via visioconférence, à l'invitation du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Henry ANGELIQUE, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Affaire n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du CASIS du 12 juillet 2022

Affaire n°2 : Avenant au marché n°16-019 portant Prestations d'assurance

Affaire n°3 : Avenant au marché n°18-002 portant Fourniture de produits raffinés liquides

Affaire n°4 : Attribution du marché n°22-004 portant Fourniture, livraison, montage de pneumatiques et réalisation de prestations annexes pour les VL, VSAV, VTU, PL, Remorques et autres véhicules

Affaire n°5 : Attribution du marché n°22-007 portant Transports aériens, ferroviaires, maritimes et prestations associées

Questions diverses

Sont présents ou ont suivi cette réunion par visioconférence :

❖ **Membres du Bureau**

TITULAIRES	Fonction	Présentiel	Visio
M. ANGELIQUE Henry	Président	X	
Mme MINATCHY Danielle	1 ^{er} vice- président		X

M. Adrien BARON	2 ^{ème} vice- président		X
Mme THEOBALD- PONCHATEAU Marie-Yveline	3 ^{ème} vice- président	<i>Absent excusé</i>	
M. GOUBIN Fred	Membre	<i>Absent excusé</i>	

❖ Personnes conviées à assister à la réunion du Bureau :

NOM	Fonction	Présentiel	Visio
Col. H.C ANTENOR- HABAZAC Félix	DD SIS		X
Mme Corinne MARC	Cheffe du GBCP	X	
Mme Nadia COLLIDOR	Cheffe du service Commande Publique	X	
Mme Cindy FIRMIN	Cheffe du SAJGI (GPEP)	X	

Secrétariat :

- Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente

Le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance du Bureau en remerciant les membres de leur présence, puis désigne Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente, en qualité de secrétaire de séance.

Il informe les membres que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) programmée en début de matinée s'est tenue. En raison de la nécessité de clarifier le détail du prix présenté par un candidat, l'affaire numéro 4 intitulée « Attribution du marché n°22-004 portant Fourniture, livraison, montage de pneumatiques et réalisation de prestations annexes pour les VL, VSAV,

VTU, PL, Remorques et autres véhicules » a été reportée *sine die*. Aussi, cette affaire ne sera pas traitée lors de la présente séance du Bureau.

Cette précision ayant été apportée, le Président du Conseil d'Administration laisse la parole au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDISIS) pour présenter l'affaire numéro 1.

Affaire n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du CASIS du 12 juillet 2022

Le DDSIS indique que suite à la réunion du Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe qui s'est tenue le 12 juillet dernier, un procès-verbal a été établi et communiqué aux membres de l'instance.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux Elus si ce procès-verbal appelle des observations de leur part.

En l'absence observations, le Président met aux voix cette affaire qui recueille :

- 03 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Affaire n°2 : Avenant au marché n°16-019 portant Prestations d'assurance

Cette affaire est présentée par Madame Corinne MARC : depuis le 1^{er} février 2017, les prestations d'assurance font l'objet d'un marché (SDIS971/16-019) composé des 6 lots suivants :

- Lot 1 : Dommage aux biens – bris de machines tous risques informatiques et autres matériels ;
- Lot 2 : Responsabilité civile générale / protection juridique des personnels administratifs et techniques (PATS) et sapeurs-pompiers (SPP et SPV) / protection juridique du SDIS ;
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes ;
- Lot 4 : Flotte nautique ;
- Lot 5 : Protection sociale des SPV ;
- Lot 6 : Risques statutaires des PATS et des SPP ;

Ce marché a été attribué aux sociétés suivantes :

- Lot 1 : Dommage aux biens – bris de machines tous risques informatiques et autres matériels : société APRIL
- Lot 2 : Protection juridique des personnels administratifs et techniques (PATS) et sapeurs-pompiers (SPP et SPV) / protection juridique du SDIS : société SOFAXIS
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes : société SMACL ASSURANCES
- Lot 4 : Flotte nautique : société ATRAM
- Lot 5 : Protection sociale des SPV : société CNP ASSURANCES
- Lot 6 : Risques statutaires des PATS et des SPP : société CNP ASSURANCES.

Ce marché arrivant à terme, une consultation a été lancée pour le remplacer. Cette consultation s'est cependant révélée infructueuse en raison de l'absence d'offres. Aussi, dans

l'attente d'une nouvelle consultation, et afin d'assurer la protection des personnels et biens du SDIS de la Guadeloupe, il est impératif de procéder à la prolongation des lots 1, 3, 4, 5 et 6 du marché SDIS971/16-019 par le biais d'un avenant au marché.

Elle rappelle à ce titre que conformément aux dispositions de l'article L1414-4 du Code général des collectivités territoriales, tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %, est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Le coût de l'avenant en question est supérieur à ce seuil. Celui-ci a en effet été estimé comme suit :

- Lot 1 : 16 942.90 euros ;
- Lot 3 : 36 534.78 euros ;
- Lot 4 : 2 662.15 euros ;
- Lot 5 : 11 933.33 euros ;
- Lot 6 : 7 489.04 euros.

Madame MARC poursuit en indiquant que la CAO, réunie ce jour, a donné un avis favorable à la signature de l'avenant.

Le PCASDIS : des questions ? Des observations ?

En l'absence observations, le Président met aux voix cette affaire qui recueille :

- 03 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Affaire n°3 : Avenant au marché n°18-002 portant Fourniture de produits raffinés liquides

Mme MARC : depuis le 23 août 2018 la fourniture de produits raffinés liquides, faisait l'objet d'un marché accord-cadre à bons de commande (SDIS971/18-002) composé de 6 lots :

- Lot 1 : Livraison en vrac (Direction du SDIS et Complexe CSP de la région Basse-Terre) ;
- Lot 2 : Livraison sur présentation de cartes (Guadeloupe continentale) ;
- Lot 3 : Livraison sur présentation de cartes (Zone Désirade) ;
- Lot 4 : Livraison sur présentation de cartes (Zone Marie-Galante) ;
- Lot 5 : Livraison sur présentation de cartes (Zone Les Saintes) ;
- Lot 6 : Lubrifiants (Atelier départemental et annexe atelier).

Les titulaires de ce marché sont les sociétés TOTAL ENERGIES s'agissant des lots 2, 3, 2 et 5, et GBCP s'agissant du lot 6.

Ce marché arrivant à terme, une consultation a été lancée. Dans l'attente du résultat de celle-ci, et afin que le SDIS puisse continuer à s'approvisionner en carburant, il est nécessaire de procéder à la prolongation par avenant de ce marché s'agissant des lots numéros 2, 3, 4 et 5.

Mme MARC précise que le coût de l'avenant a été estimé comme suit :

- Lot 2 : 132 219.17 euros ;

- Lot 3 : 869.86 euros ;
- Lot 4 : 5 219.17 euros ;
- Lot 5 : 1 739.73 euros ;

Ce projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%, la CAO a été saisie pour avis. Réunie ce matin, la CAO a donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

En l'absence observations, le Président met aux voix cette affaire qui recueille :

- 03 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Affaire n°5 : Attribution du marché n°22-007 portant Transports aériens, ferroviaires, maritimes et prestations associées

Cette affaire est présentée par le DDSIS : le SDIS a lancé une consultation pour répondre aux besoins de réservation et de fourniture des titres de transports (aériens, ferroviaires et maritimes) de ses agents et des élus siégeant au sein de ses instances (CASDIS, Bureau etc...).

Ce marché, estimé à 1.488.000 € HT, est composé des 3 lots suivants :

- Lot 1 : Transports aériens, ferroviaires et prestations associées en France hexagonale, dans l'Union Européenne, et en International ;
- Lot 2 : Transports aériens et prestations associées dans les Antilles-Guyane, et la Caraïbe ;
- Lot 3 : Transport maritimes de personnes dans les Iles de Guadeloupe, la Caraïbe, la COM de Saint-Martin et la COM de Saint-Barthélemy.

Il s'agit d'un accord-cadre qui serait conclu pour une période initiale d'un an, reconductible 3 fois pour une durée d'un an sans excéder 4 ans.

La séance d'ouverture des offres a eu lieu le jeudi 29 juin 2022 sur la base du registre des offres reçues.

A la clôture des dépôts, un seul pli provenant de l'AGENCE PENCHARD a été remis. Celle-ci a répondu à l'ensemble des lots. Après analyse, les offres de cette agence répondent à tous les critères.

Le DDSIS poursuit en indiquant que la CAO, réunie ce jour, a attribué ce marché à l'AGENCE PENCHARD.

Il rappelle que le transport des Elus, mais surtout celui des agents, est un poste de dépenses important au SDIS en raison des nombreuses formations auxquels sont assujettis les sapeurs-pompiers (FMPA etc...).

Le PCASDIS : des observations ?

En l'absence observations, le Président met aux voix cette affaire qui recueille :

- 03 voix POUR

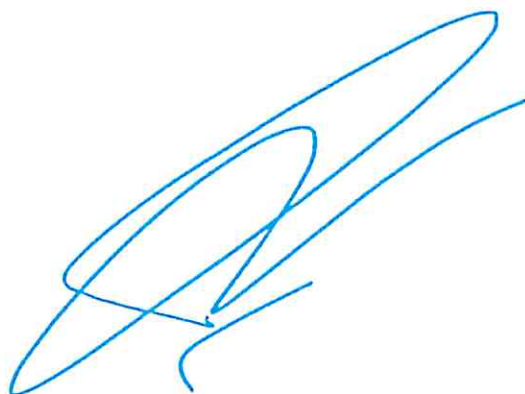
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Les Elus n'ayant pas de questions à poser, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil d'Administration remercie chacun de sa présence puis clôture la séance.

Fin de la séance : 12h44

La Secrétaire



Le Président du CASIS



H.ANGELIQUE